

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 16 OCTOBRE 2014

Affaire suivie par Mme PICHELIN  
PV2014.10.16  
Tél. : 05.49.36.22.12  
Courriel : isabelle.pichelin@univ-poitiers.fr

**ADOPTE**  
avec suppression de l'expression  
« part de marché » en point 2

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 6 octobre 2014, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le jeudi 16 octobre 2014.

*Étaient présents :*

**Membres élus :**

- Mme Valérie NOUVIALE, PRCE, site ESPE de la Charente, UP,
- Mme Elvire DIAZ, professeure d'université, UP,
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP,
- M. Bertrand LEBOT, PRCE, site des Deux-Sèvres, UP,
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP,
- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,

**Représentants des étudiants :**

- M. Clément LENORMAND, M2 1<sup>er</sup> degré, site ESPE de la Charente,
- Melle Anaïs HASNAOUI, M2 1<sup>er</sup> degré, site ESPE de la Charente,

**Personnalités extérieures :**

- M. Eric ESPERET, Président du CE
- Mme Valérie FAVIEZ DECROIX, déléguée MGEN,
- Mme Anne-Marie BORREGO, proviseure,
- M. Thierry MARCHIVE, IA-IPR, rectorat de Poitiers,
- M. François GEOFFRIAU, assesseur pédagogie, ULR,
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF, ULR,
- M. Matar MBAYE, Directeur des formations et services, CNED,

**Membres avec voix consultative**

- M. Philippe DEVAUX, directeur du site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Marie SOULISSE, directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP

**Membres invités permanents**

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Isabelle PICHELIN, secrétaire de direction de l'ESPE

*Étaient représentés :*

- Mme Isabelle SUEUR, procuration à M. MOTILLON
- M. Jacques BOUCHAND, procuration à M. DEFEVER
- M. Philippe PEAUD, procuration à M. DEFEVER
- Mme Lydie TAHO-TAZA, procuration à M. LEBOT
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Valérie MARMIN, procuration à M. COTTRON
- Mme Annick VALETTE, procuration à Mme FAVIEZ DECROIX
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, procuration à M. MOTILLON

M. ESPERET ouvre la séance à 9h15.

M. COSTA fait le point des présents et des procurations.

## **POINT 1 : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ECOLE DU 5 JUN 2014**

Mme NOUVIALE souhaite apporter quelques précisions concernant le passage sur le master PIF. L'université de Poitiers participe aux enseignements du DU pour le 1<sup>er</sup> semestre, ce DU compte 9 étudiants en M1 et 9 en M2 ; le master PIF peut être adossé au FORELL, laboratoire de l'université de Poitiers.

Le PV est adopté à l'unanimité avec les remarques formulées ci-dessus.

## **POINT 2 : ANNEE 2013-2014 RESULTATS AUX CONCOURS**

A titre d'information, M. COTTRON donne les résultats globaux (UP+ULR) des réussites aux concours rénovés des étudiants inscrits l'année passée en M1 MEEF:

Pour l'ensemble des parcours du 2<sup>nd</sup> degré : 28%

Pour la mention 1<sup>er</sup> degré : 33,6% (soit 68% des lauréats.)

M. LEBOT souhaite que l'on fasse apparaître le nombre des étudiants l'année passée en M2 admis aux concours rénovés. Ces informations seront fournies aux membres du conseil.

## **POINT 3 : ANNEE 2014-2015 EFFECTIFS**

A titre d'information, M. COTTRON donne les effectifs globaux (UP+ULR) :

962 étudiants MEEF en 2013-2014

1247 étudiants et stagiaires MEEF en 2014-2015, dont une hausse limitée en M1 (stabilité en 2<sup>nd</sup> degré, + 5 % dans le 1<sup>er</sup> degré). L'essentiel de l'augmentation concerne les usagers des M2 MEEF. Il précise que les documents projetés en séance seront mis en ligne.

Il explique que le M2 comporte 3 cohortes d'usagers: les étudiants M2 non admis, les stagiaires M2 et les stagiaires DU non tenus de valider le M2 (car déjà détenteurs d'un diplôme au moins équivalent, ou dispensés de diplôme). M. MARCHIVE ajoute que ces chiffres ne tiennent pas compte des stagiaires à temps complets (ex C2) qui sont au nombre de 300 environ et qui seront peut-être inscrits à l'ESPE.

M. GEOFFRIAU demande ce qui explique ce chiffre élevé de 163 DU 2<sup>nd</sup> degré. M. COTTRON justifie ce chiffre d'une part par le fait que l'on peut avoir le concours en possédant un master disciplinaire et d'autre part parce qu'il y a un nombre non négligeable de PLP issus de disciplines rares en dehors de l'offre de formation. Selon M. MARCHIVE ces chiffres doivent nous amener à nous interroger en termes de formation, sur la façon dont on devient enseignant : il n'y a plus de voie royale.

## **POINT 4 : FORMATIONS ADAPTEES POUR STAGIAIRES NON TENUS A VALIDATION DU M2**

M. COTTRON rappelle que les professeurs stagiaires (en master ou en DU) doivent un demi service mais sont rémunérés à temps plein. Par conséquent ils ont une activité complète. Une commission académique s'est réunie et a proposé une offre de formation par rapport à des profils types (ceux qui ont déjà un master recherche, un MEF, un MEEF, ceux qui sont en renouvellement de stage ou encore ceux qui sont dispensés de diplôme). Pour le 1<sup>er</sup> degré, il y a 3 parcours différents et 5 dans le 2<sup>nd</sup> degré. Les deux responsables de mention soulignent la grande complexité de mise en œuvre de ces parcours. M. MARCHIVE ajoute à cela la nécessité de prévoir des heures de formation pour les stagiaires à temps complet.

M. MBAYE demande si malgré cette diversité de parcours, il y a un tronc commun. M. COTTRON répond que pour tous les parcours il y a le module d'accompagnement de stage et d'analyse de pratiques. Cela représente environ 200 heures dans le 1<sup>er</sup> degré et environ 140 heures dans le 2<sup>nd</sup> degré.

Mme RENARD souhaite faire remonter également la complexité de la réalisation des enseignements dans ces conditions alors que le volume de la formation a diminué. C'est la place du concours en fin de M1 qui génère cette complexité. M. COTTRON répond que le Réseau des ESPE fait remonter ces informations. M. LEBOT tient également à signaler que les contraintes universitaires et rectorales rendent le travail des enseignants très difficile. Mme SOULISSE reconnaît les difficultés de la mise en œuvre de l'alternance mais elle estime que c'est un défi que doit relever l'ESPE et qu'on ne peut plus former comme on le faisait avant la réforme. Mme RENARD estime qu'un tiers temps serait plus approprié pour les stagiaires. Mme MATHIEU approuve. M. DEVAUX rappelle que le mi-temps permet aux stagiaires d'être payés à temps complet. Il estime pour sa part qu'il faut inventer une nouvelle pédagogie qui prenne en compte l'hétérogénéité des parcours

M. GEOFFRIAU souhaite qu'un bilan soit fait. M. ESPERET approuve cette idée qui va dans le même sens que les propositions faites lors de la réunion nationale des présidents des conseils d'école des ESPE. Il faudrait cependant que ce soit une évaluation scientifique qui soit réalisée.

#### **POINT 5 : GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'ESPE**

M. COTTRON présente trois organigrammes qui rendent compte du fonctionnement de l'ESPE. Le premier concerne les instances statutaires (CE et COSP) et les commissions consultatives rattachées au COSP. Le deuxième organigramme se rapporte au pilotage de l'ESPE, avec les structures pédagogiques propres aux MEEF 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré, les structures de concertation que sont les départements de formation et le bureau des études, les organes de pilotage constitués de l'équipe de direction relevant de l'ESPE composante de l'université de Poitiers et de l'équipe de direction élargie relevant du fonctionnement partenarial académique. Le troisième organigramme présente les services supports de l'ESPE (administration générale, scolarité, appui à l'innovation). Le service en appui à l'innovation travaillera étroitement avec les 5 chargés de mission nommés en septembre 2014 dans le cadre de priorités que nous devons développer. M. COTTRON présente ces 5 missions et leur responsable :

- Coordination de la politique de recherche : Victor MILLOGO
- Développement de la stratégie numérique : Thierry ROY
- Formation de formateurs : Philippe PEAUD
- Coordination pédagogique des relations internationales : Patrick MARDELLE
- Développement de la pédagogie universitaire : Philippe DEVAUX

M. ESPERET rappelle comment sont prises les décisions. Les commissions consultatives sont pilotées par le COSP et les décisions sont prises par le conseil d'école. Mme RENARD fait part de la satisfaction des personnels de la création du bureau des études mais souhaite cependant clarifier le statut et le rôle des commissions. M. COTTRON répond que le bureau des études est un lieu d'échange mais le seul organe décisionnel est bien le conseil d'école. M. LEBOT souhaite que les relations entre les conseils, les commissions et le bureau des études soient précisés dans le règlement intérieur et votées en conseil d'école. Mme DIAZ demande où remontent les débats du bureau des études. M. COTTRON répond que ça remonte au bureau MEEF puis à la commission pédagogique.

Mme NOUVIALE demande s'il a été nommé un chargé de mission PIF. M. COTTRON répond que personne n'a répondu à l'appel à candidature. Il précise que la commission pédagogique a défini trois chantiers prioritaires qui sont : la formation continue, la mention PIF et la préprofessionnalisation. Les membres de la commission pédagogique ainsi que l'ensemble de la communauté des enseignants seront sollicités pour nourrir la réflexion sur ces trois axes.

#### **POINT 6 : REFERENTIEL DE LA COMPOSANTE ESPE**

M. COTTRON rappelle que le référentiel recense les activités des enseignants hors face à face avec les étudiants. Il rappelle également que le CA de l'université de Poitiers avait voté en 2013 la baisse de 5% des activités (maquette + référentiel) pour chaque composante. Pour l'ESPE cela représente une diminution d'environ 1000 heures de la globalité de nos activités. Pour arriver à cette baisse, les valorisations rattachées à l'ensemble des responsabilités ont diminué. Une présentation est donnée de ces

valorisations. Concernant la responsabilité d'un département de formation, une reconnaissance pour 20 heures est proposée sauf pour le département documentation pour lequel aucune heure référentiel n'est rattachée. M. COTTRON explique que le fonctionnement de ce département relève plus de la concertation entre 3 ou 4 enseignants que d'une véritable responsabilité de département. C'est pourquoi il tient à afficher ce département comme existant mais avec zéro heure.

Mme NOUVIALE reconnaît le peu de personnes composant le département, cependant, symboliquement elle souhaite que soit affiché un nombre d'heures même s'il est infime. Mme RENARD transmet l'avis des personnels qui soutiennent pour la plupart la nécessité de la reconnaissance de la responsabilité du département de documentation. Ils estiment que c'est un mauvais signal qui est envoyé concernant la place de la documentation dans la formation.

M. ESPERET propose que le conseil d'école décide dans quelles conditions un département peut être affiché, et notamment le seuil minimal. M. COTTRON propose donc que la discussion soit menée en bureau des études dans les trois ou quatre mois qui viennent. Les décisions prises seront appliquées soit à l'ensemble des départements pour l'année courante soit à partir de la rentrée 2015 pour l'ensemble des départements sauf le département documentation où elles s'appliqueront de suite.

M. COTTRON développe ensuite la partie du référentiel relevant de l'encadrement des étudiants pour laquelle a été valorisée la mission nouvelle des référents dans le cadre de l'alternance. Concernant les visites de stagiaires, la proposition présentée est soit 1,5 heure soit 2 heures. Mme RENARD défend la proposition à deux heures. M. ESPERET propose que soit évalué l'accompagnement de stage.

Enfin, M. COTTRON précise que le Réseau des ESPE travaille à la création d'un référentiel spécifique pour les ESPE. En effet, on s'aperçoit que les pratiques sont différentes d'une université à une autre. Pour La Rochelle par exemple, dans le 2<sup>nd</sup> degré la visite est comptée une heure mais il y a deux visites au lieu d'une seule pour Poitiers.

Les membres du conseil valident à l'unanimité la proposition de référentiel (exception faite de la proposition rattachée à la responsabilité du département documentation) avec valorisation de la visite à deux heures.

#### **POINT 7 : DEMANDES DE POSTES DE LA COMPOSANTE ESPE POUR LA RENTREE 2015**

M. COTTRON fait remonter deux demandes. La première est une demande de poste en sociologie/sciences de l'éducation (19/70) pour des besoins en 1<sup>er</sup> comme en 2<sup>nd</sup> degré. Mme RENARD ajoute que ce poste servira également pour le master encadrement éducatif et notamment pour le remplacement de M. DOUAT. C'est pourquoi il lui semble que ce poste devrait être « coloré » en sociologie. M. LEBOT estime que dans la perspective à long terme de création d'un laboratoire de recherche ESPE, il serait opportun de « colorer » le poste en sciences de l'éducation. M. COTTRON répond qu'on ne peut recruter sur le seul profil 70<sup>ème</sup> section en raison de l'absence d'un laboratoire de rattachement, et que même les plus gros ESPE n'ont pas de laboratoire propre mais animent des fédérations de recherche. Cependant, il faut veiller à ce que de tels postes aient une double coloration, c'est ce qui a été fait ces dernières années pour traduire la nécessité de compétence dans le champ de l'éducation. La question qui se pose est la priorité affichée sur ce profil, (19/70) ou (70/19).

La deuxième demande concerne un MCF en didactique des mathématiques en 1<sup>er</sup> degré. M. COTTRON rappelle les besoins criants en formation sur cette thématique, dans le cadre de la formation initiale et continue du 1<sup>er</sup> degré. Il s'interroge aussi sur la légitimité d'une telle demande face à un total de sous-service de près de 300 heures pour l'ensemble des collègues de la discipline rattachés à l'ESPE. Malgré les spécificités et les besoins de l'ESPE, les arguments pédagogiques ne tiennent pas face aux contraintes financières.

M. ESPERET fait remarquer que l'on pourrait justifier d'une telle demande s'il y avait un projet scientifique de prévu au niveau de l'établissement.

M. LEBOT regrette que l'université ne prenne pas en compte les heures passées à faire de la coordination, de la concertation, les heures passées en réunion. Pour sa part, il estime que les sous-services sont dus à l'UE recherche.

M. MARCHIVE aimerait que les enseignants de l'université en sous-service viennent faire des heures en établissements scolaires. M. LEBOT et M. GEOFFRIEAU lui répondent qu'ils en ont déjà fait la demande mais qu'on leur a répondu que ce n'était pas possible.

Mme RENARD demande où en est la demande de recrutement d'un temps partagé en arts visuels. M. COTTRON répond que les demandes de temps partagés sont à faire remonter en avril mais qu'il paraît assez irréaliste de recruter un service partagé dans cette discipline, car en raison des besoins, cela obligerait le collègue à intervenir sur deux sites. Quand on sait les difficultés à intervenir sur deux établissements pour nos actuels collègues en service partagé, on imagine la complexité pour des interventions dans trois lieux. C'est pourquoi il est fait appel à des vacataires.

M. ESPERET met au vote la transmission aux services de l'université de Poitiers de la seule demande de création du poste de Maître de conférences 70/19 (ou 19/70). Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

La priorité donnée à la section CNU sera discutée par les collègues de l'ESPE des disciplines concernées, en charge d'élaborer le profil.

#### **POINT 8 : BUDGET 2015 DE LA COMPOSANTE ESPE**

M. COSTA précise en préambule que le budget prévisionnel présenté est intégré au budget de l'université de Poitiers, lequel sera voté au conseil d'administration du 19 décembre. Il ajoute qu'il est pour partie intégré au budget de projet partenarial ESPE qui implique également l'université de La Rochelle, le rectorat et le CNED.

Il détaille les recettes inscrites au budget (473 247€) lesquelles sont principalement dues à la dotation de fonctionnement (265 411€) et d'investissement (79 636€) ainsi qu'aux ressources propres (128 200€). Le volume de la dotation de l'UB paie n'est pas connu à la date du conseil d'école. Les crédits de l'UB paie prendront en compte d'une part le différentiel entre « activités » portées par l'ESPE et « potentiel » correspond aux personnels en poste à l'ESPE, d'autre part la balance des activités entre composantes. A titre d'information, Monsieur COSTA précise que le montant prévisionnel de l'UB paie était de 115 229€ en 2014.

Il présente ensuite les dépenses qui passent de 567 532€ en 2014 à 473 247€ en 2015. La part de l'enveloppe de fonctionnement est de 393 611€, celle d'investissement de 79 636€, celle de personnel hors UB paie est de 0€. Sur cette dernière enveloppe, 17 301€ étaient budgétés en 2014 pour la mise en œuvre du DU Rebond. Ce DU ne recevra plus d'aide du Fonds Social Européen en 2015. Il sera reconduit mais avec un nombre limité d'étudiants et ne nécessitera pas de vacations extérieures.

M. MBAYE s'interroge sur les conséquences de la non reconduction de l'aide européenne et sur la prise en charge totale du DU par l'université de Poitiers dans le cadre du projet partenarial de l'ESPE. M. COSTA répond que le volume des étudiants a été réduit pour en tenir compte. Il ajoute que les activités liées au DU Rebond ne sont pas intégrées au projet partenarial.

M. COSTA reprend le fil de son exposé et précise que la diminution de la prévision de dépenses ne devrait pas être pénalisante puisque le niveau de consommation actuelle du budget 2014 (56% à la fin septembre) est plutôt faible, comme il l'est dans de nombreuses autres composantes. Il ajoute que cette relative sous consommation n'exonère pas le service financier de l'ESPE d'être vigilant sur l'utilisation des crédits. Les bonnes pratiques générant des diminutions de coût seront par conséquent poursuivies.

Ces dépenses sont par ailleurs présentées par destinations LOLF. L'axe stratégique « Formation initiale et continue » est doté de 177 691€, l'axe « Pilotage » est doté de 195 456€. Ce sont les deux principaux axes de dépenses. Pour l'année 2015, ils sont à un niveau équivalent alors que l'axe

« Pilotage » était très nettement supérieur à celui de la formation initiale et continue en 2014. Cette évolution s'explique par le fait que jusqu'en 2014, lors de la préparation du budget prévisionnel, certaines dépenses (dont celles d'investissement) étaient inscrites sur l'axe « Pilotage » car il n'y avait aucune certitude sur l'axe réel de consommation future des crédits. Dans la préparation du budget 2015, un effort a été fait afin de mieux connaître l'utilisation finale des crédits. Les autres axes : « Vie étudiantes » (31 600€) ; « Recherche » (21 500€) ; « Immobilier » (47 000€) sont à un niveau légèrement inférieur à celui de 2014. Pour l'ensemble des axes, le niveau de consommation au 10 octobre est inférieur au montant budgété pour 2015. Une grande partie des sommes budgétées concerne les frais de mission, puis les fournitures et petits matériels informatiques, les fournitures et travaux d'entretien, les bourses et activités associatives et culturelles.

Il conclut en précisant que malgré la diminution du volume du budget, celui-ci devrait être suffisant pour poursuivre la mise en œuvre de l'ESPE, en tenant compte de l'évolution des effectifs. La principale vigilance étant au niveau de la consommation de l'UB paie. Sur ce dernier point, M. COSTA présente un état de (sur)consommation de l'UB à la fin du mois de septembre. Sur l'enveloppe prévisionnelle de 115 229€, 171 844€ ont été dépensés. Dans le détail, 41 845€ concernent des vacances d'enseignement (dont 314€ de visites de stagiaires) 126 352€ concernent des heures complémentaires (dont 53 479€ liées au référentiel), 3 647€ concernant les vacances BIATSS.

Mme RENARD précise qu'il aurait été intéressant que le détail de la consommation de l'UB paie soit envoyé aux membres du conseil avant la séance. Mme RENARD demande par ailleurs si des prévisions de dépenses précises sont connues en investissement. M. COSTA répond que les responsables de département ont été sollicités lors de la préparation du budget 2015. Des demandes de matériels informatiques ont été formulées. Par ailleurs, un véhicule sera probablement acheté pour le remplacement du véhicule actuel à Angoulême. Enfin, du mobilier sera sans doute acheté dans le cadre du déménagement du site de Niort au Pôle Universitaire Niortais.

M. LEBOT demande s'il existe une étude qui prouve que l'utilisation d'un véhicule de service est plus avantageuse financièrement à l'établissement que l'utilisation d'un véhicule personnel. M. COSTA répond qu'une telle étude sera menée mais que l'intérêt semble évident.

M. ESPERET met au vote la proposition de budget qui est adoptée à l'unanimité moins 6 abstentions.

#### **POINT 9 : BUDGET DE PROJET DE L'ESPE 2014-2015**

Ce budget de projet est un acte politique qui traduit l'engagement de chacun des établissements partenaires dans la formation des enseignants. Le document présenté par M. COTTRON affiche chacune des activités relevant des missions de l'ESPE et la contribution des quatre partenaires du projet académique. Les activités concernées sont : la formation initiale, la formation continue, les EAP, la VAE, les autres dispositifs de formation, la recherche, la gouvernance, les infrastructures et les frais de gestion. Au global le budget est réparti de la façon suivante entre les quatre partenaires :

- UP : 30,3%
- ULR : 7,2%
- Rectorat : 61,7%
- CNED : 0,8%

Le montant global du budget de projet s'élève à 31 millions d'euros pour lequel la masse salariale représente une part de 95% (fonctionnement et investissement) représentent près de 1,5 millions d'euros. Ce budget, qui a été présenté et discuté en commission des moyens, a été validé par les quatre partenaires avant envoi au ministère.

Au niveau des remontées nationales, les budgets de projet sont assez différents. Afin d'avoir un affichage semblable au sein des ESPE, le réseau des ESPE travaille à l'élaboration d'une trame commune. M. ESPERET précise que les budgets de projet seront examinés dans le cadre de la définition de l'allocation des moyens.

M. MOTILLON se demande si, au regard de la participation élevée du rectorat, le ministère pourrait alors baisser sa subvention.

M. GEOFFRIAU fait remarquer qu'avec l'affichage proposé, pour ce qui concerne les stagiaires, le ministère va reverser uniquement les frais d'inscription et ne tiendra pas compte des frais inhérents à la formation. M. GEOFFRIAU et M. LEBOT s'interrogent sur le calcul de la masse salariale et notamment la ligne rémunération EAP et rémunération stage 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré présent en compte par le rectorat. M. MARCHIVE répond que ça correspond à la rémunération des EAP, des stagiaires (pour un mi-temps) ainsi que des tuteurs. M. MARCHIVE posera néanmoins la question au service de la DOSES pour savoir comment a été calculée la rémunération des EAP.

M. COTTRON rappelle que tous les partenaires se sont mis d'accord sur le mode de calcul de cette masse salariale.

M. ESPERET propose de mettre au vote ce budget de projet de l'ESPE de l'académie de Poitiers. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

La question du calcul de la masse salariale pourra être retravaillée lors d'une prochaine séance de travail de la commission des moyens.

#### **POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES**

M. ESPERET fait un rapide résumé de la première réunion des présidents de CE des ESPE. Les points principaux évoqués sont :

- l'insistance sur la nécessité de la mention PIF (effectifs importants) ; il faudrait que le ministère donne des préconisations pour que les ESPE puissent avancer.
- la recherche (fédérer des équipes)
- le travail entre les présidents et les directeurs.

Ce réseau va se mettre en place prochainement.

M. LEBOT demande où en est la convention avec le rectorat par rapport aux équivalences de service. Il demande également qui s'occupe des remontées de M@gistère. Concernant cette convention, M. COTTRON répond qu'elle fait l'objet des travaux actuels de la commission moyens et qu'elle est en cours de finalisation. Pour la réponse de l'appel à production de modules de formation dans le cadre de M@gistère lancé par la DGESCO, notre ESPE a proposé deux modules sur le numérique éducatif. Le Réseau des ESPE a la volonté de fusionner les propositions comparables sur une même thématique afin de faire une réponse coordonnée à la Direction. Ce travail est en cours.

La séance est close à 13h30.

Le Président  
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE  
Mario COTTRON

La secrétaire de séance  
Isabelle PICHELIN